

**58^e Congrès de Force démocratique
le 13 novembre 2010 à Tramelan (CIP)
Allocution de Monsieur le conseiller d'Etat
Bernhard Pulver, vice-président du
Gouvernement et membre de la Délégation du
Conseil-exécutif pour les affaires jurassiennes**

Seule la version orale fait foi

Monsieur le président de Force démocratique,

Monsieur le conseiller national,

....

Mesdames et Messieurs,

Je vous remercie de votre invitation qui me donne l'occasion de vous présenter ici quelques réflexions sur des sujets qui me tiennent à cœur. Mais je ne suis pas sûr que je saurai répondre à toutes les attentes exprimées ces derniers jours dans les médias par rapport à mon discours... A vous de juger !

Tout d'abord, je me me fais le porte-parole du Conseil-exécutif du canton de Berne en vous adressant son cordial message et en vous saluant

au début de ce 58^e Congrès de Force démocratique. C'est avec plaisir et intérêt que je suis avec vous ce matin et que je vous adresse quelques mots.

Je ne saurais me trouver à Tramelan, et plus encore dans le cadre de ce congrès, sans exprimer d'emblée une pensée émue en souvenir de Monsieur Roland Stähli. Je sais qu'un hommage lui sera rendu ce matin, et qui mieux que votre président d'honneur, M. Marc-André Houmard, pourrait le faire ? Je tiens à dire ici que le Gouvernement est conscient de la perte que représente le décès de M. Stähli.

« Faut-il revoter, oui ou non ? »

Tel est le thème de ce congrès, telle est la question qui sera débattue lors de la table ronde de tout à l'heure. Dans le communiqué de presse récemment diffusé par Force démocratique pour présenter cette journée, la question est posée en ces termes, je cite : « Pour ou contre la répétition du plébiscite de 1975 ». Permettez-moi donc de passer un instant sur ce sujet.

1. En quelque sorte, je n'ai rien à dire en ce qui concerne un éventuel vote populaire.

Plus exactement, je ne peux ni ne veux me prononcer de manière officielle sur cette question.

En effet, le Conseil-exécutif a clairement fait savoir qu'il invitait le Conseil du Jura bernois à se prononcer et qu'il n'imposerait pas ni ne refuserait une votation contre l'avis de l'organe représentatif de la région.

Cela lui a été reproché, bien sûr, notamment et paradoxalement par ceux qui, il n'y a pas si longtemps, s'appuyaient sur la résolution no 44 de l'Assemblée interjurassienne pour demander que le

Jura bernois soit doté d'organes ayant des pouvoirs.

Mais que serait un organe régional composé de personnes élues par la population au suffrage universel s'il ne pouvait pas jouer un rôle décisif au moment où il est question de l'avenir de la région ?

Dans le respect du Statut particulier, le Conseil-exécutif sait que le CJB

- sera à l'écoute de la région et
- saura prendre les décisions qui correspondent aux attentes du Jura bernois en matière de votation

Ce qui signifie évidemment, que le Conseil-exécutif ne cherche pas à influencer le CJB et qu'il s'est engagé à un devoir de réserve sur la question.

C'est pourquoi, au risque de vous décevoir, je ne nous vous donnera pas de position officielle du Conseil-exécutif sur le thème que vous avez décidé de traiter aujourd'hui.

Ce devoir de réserve ne m'empêchera toutefois pas

- de suivre avec beaucoup d'intérêt le débat de la table ronde de ce matin,
- de prendre connaissance des arguments des uns et des autres et
- d'en référer au gouvernement.

Tout au contraire.

2. Je me permets néanmoins une réflexion personnelle sur la question qui se pose et la façon de la formuler.

Dans les textes relatifs au présent congrès, il est question de « revoter », ou de « répéter le plébiscite de 1975 ».

Je ne suis pas sûr que la situation se présente ainsi. Car, finalement, elle a changé depuis lors.

On ne peut pas comparer le contexte politique qui régnait dans la région avant les plébiscites avec celui que l'on connaît aujourd'hui.

Aujourd'hui, autonomistes convaincus et antiséparatistes, qui ne le sont pas moins, peuvent heureusement discuter en public dans le respect mutuel - une situation qui me réjouit et qui a été rendue possible grâce notamment à l'attitude de Force démocratique.

Depuis le temps des plébiscites, en signant et avalisant l'Accord de 1994, les deux cantons - Gouvernements et Parlements des deux cantons - se sont fixé comme objectif prioritaire de résoudre politiquement le conflit jurassien.

Puis ils ont confié à l'Assemblée interjurassienne le mandat de proposer des possibilités d'atteindre cet objectif, et l'AIJ en a identifié deux :

- un canton à six communes et
- le statu quo +.

Je rappelle que l'Assemblée interjurassienne, c'est deux délégations cantonales paritaires, qui doivent être d'accord entre elles pour qu'une proposition puisse être faite au nom de l'AIJ. A cela s'ajoute que la délégation bernoise a la même composition politique que la Députation du Jura bernois au Grand Conseil.

Cela montre bien, me semble-t-il, qu'il y a trop de différences par rapport aux années 70 du siècle passé pour qu'il puisse être question de refaire ce qui s'est passé à ce moment. Si votation il y a, ce sera quelque chose de nouveau, dans des circonstances nouvelles, et il est bien qu'il en soit ainsi.

3. Personnellement et de façon générale, en tant que démocrate convaincu, j'ai toujours considéré qu'il était juste de connaître l'avis de la population et de le respecter. Personnellement, je n'aurai donc pas peur d'une votation populaire – d'autant plus que je suis convaincu que le résultat sera favorable

à l'appartenance du Jura bernois au canton de Berne.

En tant que démocrate convaincu, je respecterai donc toute décision du Jura bernois sur son avenir, quelle qu'elle soit. Et je suis sûr – et ceci, à mon avis, devrait être la condition préalable de toute votation sur cette question – que les deux cantons respecteront et mettront en œuvre le résultat d'une éventuelle votation – quel qu'il soit. Et ceci avec toutes les conséquences institutionnelles que représenteraient les deux issus possibles.

Telle est la modeste contribution que je puis apporter au débat de tout à l'heure.

Ce que je tiens à ajouter ici, mais qui n'est pas nouveau, c'est l'attachement des autorités cantonales au Jura bernois, à la cohésion cantonale et au maintien d'une coexistence active, créative et enrichissante entre les langues, plus encore entre les cultures alémaniques et romandes.

C'est ce qui explique d'ailleurs l'attachement déclaré du canton de Berne au Statu quo+.

J'aimerais bien vous donner quelques réflexions à ce sujet.

J'ai dit toute à l'heure que je respecterai toute décision de la région. C'est une évidence dans un Etat démocratique.

Je tiens néanmoins à dire que je serai triste si le Jura bernois se décidait, lors d'une telle votation, de vouloir engendrer la procédure qui mènerait à quitter le canton de Berne.

Et ceci non pas, parce que le pouvoir du canton de Berne en serait réduit ou pour toute autre raison de politique de force. Mais, tout simplement, parce que le canton de Berne ne serait plus le même sans la population du Jura bernois, qui constitue la plus grande partie de sa population francophone.

En tant que directeur de l'instruction publique et de la culture, et en raison de mon parcours personnel aussi, je suis très sensible à la thématique du bilinguisme. Permettez-moi de développer ce sujet.

Le bilinguisme est trop souvent lu

- en termes **d'appauvrissement culturel**,
- en termes de **domination de la minorité par la majorité**,
- en termes de **prise en otage** de la minorité,
- en termes de méfiance envers **l'autre culture**, surtout la majoritaire.

Et il arrive aussi que le bilinguisme soit lu **en termes utilitaristes** : il est utile d'être bilingue

pour mener sa carrière professionnelle, pour voyager.

Je souhaiterais quant à moi lire le bilinguisme culturel aussi :

- en tant que dynamique d'ouverture à l'autre et à une autre culture,
- donc en tant que remise en question de ma propre culture, de mes propres références,
- en tant qu'expérience d'un certain inconfort,
- en tant qu'ouverture au plurilinguisme et à la multiculturalité,
- en tant que moteur de l'interculturalité, de la tolérance et de l'acceptation de l'autre,
- comme garant d'une capacité à se mettre à la place de l'autre culture (empathie interculturelle),
- comme garant de l'humilité culturelle.

Si je parle de bilinguisme, je pense d'abord à la coexistence de deux cultures, monolingues chacune qui fait du canton de Berne un canton multiculturel au sens noble du terme. En même temps, je pense aux individus qui connaissent à la fois les deux langues – ou plusieurs, espérons-le – d'une manière satisfaisante ou même parfaite. Qu'ils habitent à Berne, à Tramelan ou – bien évidemment – à Bienne.

A mon sens, le bilinguisme permet à nous tous de revisiter les images figées et les représentations que chaque communauté a de l'autre.

Mais il a aussi pour effet de faire découvrir aux uns et aux autres que les francophones ne sont pas d'emblée « *légers et drôles et ouverts* », que les alémaniques ne sont pas d'emblée « *lourds et sérieux et fermés* ». Bien au contraire !

Cette perspective pourrait notamment être l'occasion de révéler par exemple que l'école alémanique est globalement plus vivante, plus audacieuse, plus créatrice qu'on ne le pense et que

Pestalozzi (accent mis sur la relation pédagogique) a peut-être fait plus de bien à l'école que Piaget (accent mis sur le développement de l'intelligence)!

Le bilinguisme du canton doit avoir pour fondement le **renforcement** de la minorité francophone.

Il s'agit bien de renforcement et non de protection si on veut développer l'image et la réalité d'une région francophone appelée à prendre son destin en mains dans le cadre du destin d'un canton bilingue. Le Conseil du Jura bernois l'a bien compris et c'est dans ce sens qu'il utilise les compétences données par la Loi sur le Statut particulier.

Parfois, il n'est pas aisé d'expliquer aux habitants des autres régions du canton pourquoi de telles règles et compétences particulières pour le Jura Bernois se justifient. C'est compréhensible et j'ai tout respect pour cette attitude.

Néanmoins, la situation pour une minorité culturelle ou linguistique dans une collectivité publique composée majoritairement par des personnes d'une langue différente est très particulière. Il est naturel qu'on a besoin d'un statut particulier pour elle, car son statut **est** particulier. Ce n'est pas la même chose que de devoir développer sa propre langue et son identité culturelle dans un contexte majoritaire que d'être « une région entre autres ».

Mais au-delà de ces besoins institutionnels bien fondés, la situation bilingue de notre canton devrait nous mener à une attitude bien particulière.

Au fond, le bilinguisme cantonal demande le développement d'un double mouvement :

- un mouvement des germanophones en direction des francophones dans le sens d'une meilleure prise en compte des réalités francophones par les alémaniques,
- un mouvement des francophones en direction des germanophones dans le sens d'une meilleure prise en compte des réalités alémaniques par les francophones.

Vous l'aurez compris, ce double mouvement doit permettre de prendre le meilleur chez les uns et les autres et construire une dynamique originale.

C'est l'aventure que je vis tous les jours dans ma direction, qui traite des dossiers culturellement sensibles comme l'école et la culture. C'est vrai que cette aventure demande un effort supplémentaire. Mais je peux vous assurer que elle en vaut la peine. Les expériences et les gains en connaissance sont fabuleuses.

En guise de conclusion, en tant qu'amoureux des Arts, j'observe que le regard que je porte sur la Culture bilingue n'a de sens que si l'on se meut dans ce qu'est **avant tout la Culture,**

à savoir un lieu où surgissent des questions qui au fond ne devraient pas trouver de réponses claires, des questions qui **s'approchent** des réponses **sans jamais les atteindre.**

Qu'elle soit bilingue ou non, la culture doit surtout rester le lieu **du doute et de la question,**

donc **de l'ouverture,**
du dialogue,
de la rencontre et de l'humilité,
le lieu de la quête relancée chaque
jour,
de « l'inaccessible rêve » de Don
Quichotte si bien évoqué par Jacques
Brel,
le lieu de la non-conformité et de
l'inconfort.

Mon dernier mot sera pour affirmer

- qu'il y a eu,
- qu'il y a et
- qu'il y aura de la place

dans notre canton pour l'humour et la tendresse de
Zouc et des **Flügzüg**, pour **Mani Matter** et le **Bel**
Hubert.

La perspective de pouvoir poursuivre la mise en
œuvre du bilinguisme me réjouira toujours.

Il me reste à vous remercier de m'avoir invité à cette manifestation, qui me permet

- de partager quelques instants et idées avec vous,
- de prendre note de ce qui se dira ce matin,

et il me reste à exprimer la reconnaissance du Conseil-exécutif pour la contribution de Force démocratique – comme d'autres heureusement – à la bonne marche de la région, et enfin à souhaiter plein succès à ce congrès en général, à sa table ronde en particulier.

Je vous remercie de votre attention.